



Web Formation - Cegid Quadra Paie

**« Mettez en place le maintien de salaire »
Durée 2 heures**

- Fondamentaux
- Perfectionnement
- Complémentaire

Code article :

N50220/74-P0019385

Mise à jour :

31/10/2023**Objectifs pédagogiques**

Configurez les grilles de maintien de salaire conventionnel en rapport avec votre activité et automatisez le calcul en cas d'absence maladie et accident de travail. Paramétrez correctement vos libellés et devenez autonome sur la gestion du maintien de salaire et des Indemnités Journalières. Comprenez et justifiez le calcul des différents types de maintien de salaire.

Prérequis

« Connaissance informatique et sociale, Cegid Quadra Paie »

Public concerné

« Collaborateur cabinet, Gestionnaire de paie, RH »

Programme**Web formation – « Mettez en place le Maintien de salaire ».****Durée : 2 heures**

- Appréhendez le maintien de salaire, les IJSS et la subrogation
- Mettez en place le maintien de salaire sur le Brut
- Paramétrez le maintien de salaire sur le Net
- Gérez les IJSS subrogées
- Créez les IJ de prévoyance
- Questions et réponses avec un expert Cegid Quadra Paie

Moyens pédagogiques et techniques

L'apprenant suit une web formation collective avec l'outil Webex* ou Microsoft Teams*.

Le formateur partage son écran et présente un support d'animation. La formation associe différentes approches pédagogiques : exposés généraux, échanges avec les participants, quiz, questions-réponses, vidéos, fiches synthèses, cas pratiques...

Retrouvez votre documentation pédagogique sur <https://learning.cegid.com>

**en cas de difficulté de connexion, contactez cegidlearning@cegid.com*

Suivi de l'exécution

- Appréciation continue de la progression des participants par le formateur
- Évaluation de l'atteinte des objectifs (Quiz d'évaluation, tour de table avec analyse des feedbacks)
- Évaluation de la satisfaction des participants

Conditions de réalisation

- Inter-entreprise
- Intra-entreprise
- E-learning
- Salle de formation
- À distance

Information complémentaire

Les participants en situation de handicap sont invités à prendre contact avec la Mission Handicap (DRH@cegid.com) ou le service formation (cegidlearning@cegid.com) pour connaître nos dispositifs existants et nous permettre de répondre aux éventuels besoins d'aménagements supplémentaires en amont.